

ANNEXE E
MOBILITÉ DES PERSONNELS DE DIRECTION – RENTRÉE 2027
DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CIMM

La présente annexe doit être complétée par l'agent qui souhaite faire une demande de reconnaissance du centre des intérêts matériels et moraux (Cimm) dans une collectivité ou département d'outre-mer.

Cette annexe ainsi que les pièces justificatives afférentes doivent être versées au dossier de demande de mobilité sur Colibri-Mon portail RH et en cas de besoin, elle pourra être envoyée à l'adresse suivante :

pdir_signalement_mobilite@education.gouv.fr

Rappel : les agents peuvent bénéficier d'une priorité légale s'ils justifient, dans le département ou la collectivité où se situe leur Cimm, de leur présence en fonction de critères dégagés par la jurisprudence et précisés dans la circulaire DGAFP du 2 août 2023 (NOR TFPF2320324C) relative à la mise en œuvre des critères liés aux Cimm pour la prise en compte des congés bonifiés dans les trois fonctions publiques et pour la mobilité des fonctionnaires de l'État dans les territoires d'outre-mer.

Les critères d'obtention d'un Cimm sont précisés dans les lignes directrices de gestion ministérielles et la note de service du 21 décembre 2023 de la direction générale des ressources humains du ministère chargé de l'éducation nationale.

Ces critères ne sont ni exhaustifs ni nécessairement cumulatifs. Ils peuvent être complétés, le cas échéant, par tout autre élément d'appréciation pouvant être utile à l'administration. Plusieurs critères, qui ne seraient pas à eux seuls déterminants, doivent se combiner.

Selon les critères (irréversibles et/ou réversibles) validés et conformément à la circulaire de la DGAFP susmentionnée, le Cimm pourra être conservé par son bénéficiaire sans limitation de durée ou pour une durée limitée de six ans.

Durée illimitée	Durée limitée à 6 ans
3 critères irréversibles	2 critères irréversibles + 2 réversibles 1 critère irréversible + 4 critères réversibles

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Collectivité ou département d'outre-mer de rattachement :

COCHER LA CASE OUI OU NON POUR CHAQUE CRITÈRE D'APPRÉCIATION :

(Fournir, pour chaque réponse positive, les pièces justificatives correspondantes)

Critères irréversibles			
Critères	OUI	NON	Pièces justificatives
Le lieu de naissance de l'agent			☐ Extrait d'acte de naissance ☐ Photocopie du livret de famille
Le lieu de naissance des enfants			☐ Extrait d'acte de naissance des enfants ☐ Photocopie du livret de famille
Le lieu de naissance des ascendants			☐ Extrait d'acte de naissance des ascendants ☐ Photocopie du livret de famille des ascendants
Le lieu de sépulture des parents les plus proches (parents, frères, sœurs, enfants)			☐ Attestation du maire de la commune ☐ Photocopie de la concession
Les études effectuées sur le territoire considéré par l'agent et/ou ses enfants (scolarité obligatoire)			☐ Certificats de scolarité ☐ Diplômes (DNB, Baccalauréat)
Le lieu de résidence avant l'entrée dans l'administration			☐ Bail, quittance de loyer de l'année précédant l'entrée dans l'administration ☐ Attestation de résidence établie par la mairie précisant les périodes de domiciliation ☐ Avis d'imposition sur le revenu de l'année précédant l'entrée dans l'administration ☐ Taxe d'habitation de l'année précédant l'entrée dans l'administration

Si l'agent ne peut justifier d'au moins trois critères irréversibles, et seulement dans cette situation, il doit alors fournir les pièces justificatives afférentes aux critères suivants.

Critères réversibles (facultatif si au moins 3 critères irréversibles)			
Critères	OUI	NON	Pièces justificatives
Le lieu d'implantation des biens fonciers dont l'agent est propriétaire ou locataire			☐ Titre de propriété ☐ Quittance de loyer de l'année en cours ☐ Taxe d'habitation, taxe foncière de l'année en cours
Le lieu où l'agent est titulaire de comptes bancaires, d'épargne ou postaux			☐ Relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne ☐ Copie du contrat de l'ouverture du compte ☐ Attestation de la banque
La commune où l'agent s'acquitte de certains impôts, en particulier l'impôt foncier ou l'impôt sur le revenu			☐ Avis d'imposition de l'année en cours
Les affectations professionnelles ou administratives sur le territoire qui ont précédé l'affectation actuelle			☐ Attestations d'emploi correspondantes
Le lieu d'inscription de l'agent sur les listes électorales			☐ Carte d'électeur
La fréquence des demandes de mutation vers le territoire considéré			☐ Copies des demandes correspondantes
La fréquence des voyages que l'agent a pu effectuer vers le territoire considéré			☐ Toutes pièces justifiant ces séjours
La durée des séjours dans le territoire considéré			☐ Toutes pièces justifiant de la durée des séjours
Le bénéfice antérieur d'un congé bonifié			☐ Toutes pièces justifiant du bénéfice d'un tel congé
Le lieu de résidence des père et mère ou, à défaut, des parents les plus proches (grands-parents, frères, sœurs, enfants)			☐ Bail, quittance de loyer de l'année en cours ☐ Attestation de résidence établie par la mairie précisant les périodes de domiciliation ☐ Facture d'électricité de l'année en cours ☐ Taxe d'habitation, taxe foncière de l'année en cours ☐ Titre de propriété, attestation de résidence
Le lieu de résidence des membres de la famille de l'agent (notamment grands-parents, frères, sœurs, enfants), leur degré de parenté avec l'agent, leur âge, leurs activités, et le cas échéant leur état de santé			☐ Bail, quittance de loyer de l'année en cours ☐ Attestation de résidence établie par la mairie précisant les périodes de domiciliation ☐ Facture d'électricité de l'année en cours ☐ Taxe d'habitation, taxe foncière de l'année en cours ☐ Titre de propriété, attestation de résidence

Autres critères d'appréciation	
Critères	Pièces justificatives

Fait le / / à

Signature de l'intéressé(e) :